

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries
16130 ANGEAC-CHAMPAGNE
Tél. : 05.45.83.74.42
mairieangeacchampagne@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2024 A 18H45

	Présents	Excusés	Absents
BLANC Lydie	X		
BOYELDIEU Yannick		X	
BRUNETEAU Pascal	X		
CALVEZ Sylvain	X		
DELVALLEZ Virginie	X		
DUNOGUES Serge		x	
FALLAT Olivier	x		
GASNIERE Eliane	X		
MAINARD Elodie		x	
NADAUD Alexandra		x	
NERFIE Laurent	X		
PEYRELADE Marc	X		
RIFFAUD Evelyne	X		
TORDJEMAN Stéphane			X

Secrétaire de séance nommée : Virginie DELVALLEZ

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 qui a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Création d'un emploi non permanent sur accroissement temporaire d'activités (agence postale et secrétariat)
2. Questions et informations diverses

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850, Rue des Distilleries
16130 ANGEAC-CHAMPAGNE
Tél. : 05.45.83.74.42
mairieangeacchampagne@wanadoo.fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JUIN 2024 A 18H45**

	Présents	Excusés	Absents
BLANC Lydie	X		
BOYELDIEU Yannick		X	
BRUNETEAU Pascal	X		
CALVEZ Sylvain	X		
DELVALLEZ Virginie	X		
DUNOGUES Serge		x	
FALLAT Olivier	x		
GASNIERE Eliane	X		
MAINARD Elodie		x	
NADAUD Alexandra		x	
NERFIE Laurent	X		
PEYRELADE Marc	X		
RIFFAUD Evelyne	X		
TORDJEMAN Stéphane			X

Secrétaire de séance nommée : Virginie DELVALLEZ

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 22 avril 2024 qui a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Création d'un emploi non permanent sur accroissement temporaire d'activités (agence postale et secrétariat)
2. Questions et informations diverses

1. Création d'un emploi non permanent sur un accroissement temporaire d'activité (Article L.332-23_1° du Code Général de la Fonction Publique)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent. Cet agent contractuel effectuera les tâches dédiées à l'agence postale ou au travail administratif au sein de la mairie. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil municipal de créer, à compter du 03 juillet 2024 un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif territorial pour faire face à un accroissement temporaire d'activité relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ou à temps non complet selon les besoins du service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou remplacement en cas d'arrêt maladie dans le grade d'Adjoint administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ou à temps non complet selon les besoins du service.

-Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée, en fonction des différents besoins.

-La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'échelon 1 de l'échelle indiciaire applicable au grade d'Adjoint administratif territorial.

-La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif.

Présents : 9 Votants : 9 Abstentions : 0 Pour : 9 Contre : 0

2. Questions et informations diverses

Planning élections législatives

1^{er} tour

8H à 10H30 : Lydie, Yannick, Alexandra, Elodie

10h30 à 13H : Lydie, Laurent, Virginie

13H à 15H30 : Evelyne, Marc, Olivier

15H30 à 18H : Serge, Pascal, Eliane, Yannick

2^{ème} tour

8H à 10H30 : Lydie, Alexandra, Elodie, Virginie

10h30 à 13H : Evelyne, Eliane, Laurent

13H à 15H30 : Marc, Sylvain, Olivier

15H30 à 18H : Lydie, Pascal, Serge, Virginie

Clôture de la Séance : 19H30

SIGNATURES

Madame le Maire :



Secrétaire de séance :

